

Attestation de fin de stage

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une
attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil. Elle est remise au lycéen stagiaire.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :	
Adresse :	
N° d'immatriculation de l'entreprise :	
Représenté(e) par (nom) :	Fonction :

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

Prénom :	Nom :	Domicilié à (commune) :
Classe :		
Date de naissance :		

Scolarisé dans l'établissement ci-après :

Lycée professionnel Alexandre Bérard 223 Rue Alexandre Bérard – 01500 Ambérieu-en-Bugey Représenté par Jean-Yves GUIGUE en qualité de chef d'établissement

a effectué un stage dans notre entreprise ou organisme du au

Soit une durée effective totale de : (en nombre de JOURS travaillés)

ATTENTION : Aucune rature ni utilisation de correcteur blanc.

Fait à, le

Signature et **cachet OBLIGATOIRE** de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil

Le signataire certifie l'exactitude des informations transmises au lycée Alexandre Bérard en vue du paiement de
l'allocation de stage par le lycée au stagiaire.

Ces données pouvant être contrôlées par l'Agence de Services de Paiement (ASP).